

Comment réduire la durée des interventions militaires ? Le concept de *bridging operation*

Rémy Hémez

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2018/1 Printemps**, PAGES 143 À 154

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365678131

DOI 10.3917/pe.181.0143

Date de mise en ligne : 06/03/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2018-1-page-143?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2018-1-page-143?lang=fr).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Comment réduire la durée des interventions militaires ?

Le concept de *bridging operation*

Par Rémy Hémez

Rémy Hémez est officier de l'armée de Terre. Il a été chercheur au Laboratoire de Recherche sur la Défense (LRD) de l'Ifr de 2015 à 2017.

Au cours des deux dernières décennies, les armées françaises sont intervenues à de multiples reprises pour tenter de rétablir la stabilité dans des pays en crise. Certaines de ces opérations de stabilisation ont duré plus de dix ans. Le concept de *bridging operation* a émergé pour tenter de réduire la durée et le coût de telles interventions. L'objectif est de créer rapidement les conditions permettant de transmettre le relais à une force multinationale.

politique étrangère

À l'ère des médias d'information en continu et des réseaux sociaux, les images de massacres circulent rapidement et poussent les populations occidentales à exiger une réaction de leurs gouvernements. Les moyens d'agir sont pourtant limités, et très peu de pays ont la volonté de s'engager pleinement dans un conflit ouvert, particulièrement après les longues guerres d'Afghanistan et d'Irak. Les responsables politiques n'entendent pas rester passifs, mais ils souhaitent agir à moindre coût sur les plans politique, diplomatique, financier ou humain. Ils sont d'autant plus prudents que les termes d'« enlissement » ou de « bourbier » ne tardent guère à apparaître dans les médias, dès lors qu'une opération dépasse une durée de quelques semaines. Il leur faut donc obtenir des résultats au plus vite, ou au moins pouvoir en revendiquer.

Pour réduire le coût d'une intervention en évitant l'enlissement, un « nouveau modèle » d'opérations extérieures françaises¹ a été développé, celui des *bridging operations*, ou « opérations de transition », lesquelles visent à créer les conditions favorables au déploiement ou au renforcement d'une opération multinationale chargée de prendre le relais. Une *bridging*

1. « Interventions extérieures de la France : renforcer l'efficacité militaire par une approche globale coordonnée », Commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées du Sénat, rapport d'information n° 794, 13 juillet 2016, p. 54, disponible sur : <www.senat.fr>.

operation se distingue d'une relève classique, qui est un changement de responsabilité dans une opération de stabilisation, indépendante de la volonté de désengagement rapide, ou de l'incapacité à gérer l'ensemble de la zone d'opérations. La principale différence entre relèves et *bridging operations* est temporelle : la durée théorique des premières se compte en années, celle des secondes en mois.

Avec ces opérations de transition, l'objectif est de créer un choc suffisant pour obtenir un effet de levier et, en quelque sorte, « plier les événements ». Mais peut-on réellement compresser la durée des opérations extérieures ?

La genèse du concept de *bridging operation*

Le concept de *bridging operation* est d'abord issu de la politique de sécurité européenne. Son origine remonte à l'opération Artémis (République démocratique du Congo, 2003), première mission européenne montée hors du dispositif prévu par les accords Berlin Plus² et première opération coordonnée entre l'Union européenne (UE) et l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle avait pour but de stabiliser Bunia et sa région avant le déploiement d'une mission onusienne, la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC). Elle présentait toutes les caractéristiques d'une *bridging operation*, avec des effectifs relativement réduits (environ 2 000 hommes), déployés pour seulement trois mois, avec une date limite bien définie et une opération des Nations unies prenant le relais.

En 2003, les leçons de cette opération incitent l'UE et l'ONU à signer une déclaration commune sur leur coopération³, qui formalise le soutien de l'Union aux opérations de maintien de la paix (OMP). Un document du Conseil européen de juin 2004 détaille les possibilités concrètes de mise en œuvre, en présentant deux modèles pour une opération de l'UE en soutien de l'ONU⁴. Le premier est le *stand-by*, qui consiste à fournir à l'ONU une force de réserve « au-delà de l'horizon », c'est-à-dire non déployée. Le deuxième est le modèle *bridging*, qui a pour objectif d'offrir du temps à l'ONU pour monter (ou réorganiser) une OMP, en déployant une force de réaction rapide sur le territoire en crise. Le concept de *battlegroups*

2. Les accords Berlin Plus ont été adoptés au sommet de l'OTAN à Washington en 1999. Ils régissent la mise à disposition de l'UE de moyens et capacités de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance ne serait pas engagée militairement.

3. « Joint Declaration on UN-EU Cooperation in Crisis Management », COSDP 532/CONUM 30, Conseil de l'Union européenne, 19 septembre 2003, disponible sur : <www.consilium.europa.eu>.

4. « EU-UN Cooperation in Military Crisis Management Operations Elements of Implementation of the EU-UN Joint Declaration », Conseil de l'Union européenne, 17-18 juin 2004, disponible sur : <www.consilium.europa.eu>.

de l'UE – qui a atteint sa pleine capacité opérationnelle en 2007 mais souffre de blocages politiques –, prend également place dans ce schéma, dans la mesure où les groupements tactiques ne sont pas prévus pour des déploiements sur une longue période (durée initiale de mission de 30 jours, pouvant être portée à 120 jours).

Vers 2004, la France fait part de sa volonté de « multilatéraliser » ses opérations en Afrique subsaharienne⁵. Au niveau politique, elle se traduit par l'exigence de recourir systématiquement à une résolution du Conseil de sécurité. Au niveau des opérations elles-mêmes, les coopérations avec d'autres acteurs sont de plus en plus privilégiées. C'est notamment le cas lors de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire, avec l'Opération des Nations unies en Côte-d'Ivoire (ONUCI). En février 2008, dans son discours devant le Parlement sud-africain, Nicolas Sarkozy souligne que « la France n'a pas vocation à maintenir indéfiniment des forces armées en Afrique », proposant dans le même temps de « faire de l'Europe un partenaire majeur de l'Afrique en matière de paix et de sécurité ». Depuis 2008, la part des opérations menées de manière autonome s'est cependant accrue, mais ces opérations sont souvent associées à des actions menées par des organisations internationales.

La France veut « multilatéraliser » ses interventions en Afrique

L'opération Serval au Mali (2013-2014) a généré un renouvellement de la réflexion autour des moyens de coordination entre opérations extérieures et OMP, aboutissant à la reprise par la France du concept de *bridging operation*. À cette occasion en effet, les efforts diplomatiques de Paris ont été intenses pour aboutir à une stratégie de transition en « trois couches » : forces françaises, Casques bleus et refondation de l'armée malienne. L'opération Sangaris, lancée en décembre 2013, a confirmé cette tendance à rechercher un relais onusien rapide. Cette fois, la France a agi en appui de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). Cette coopération a notamment contribué à démontrer la détermination de la mission multinationale à faire appliquer les mesures de confiance⁶. L'objectif sous-jacent était ici d'établir un environnement sécuritaire suffisamment stable pour permettre la poursuite du processus politique. Le remplacement de la MISCA par la Mission

5. T. Koepf, « Interventions françaises en Afrique : la fin de l'euphémisation ? », *Politique étrangère*, vol. 77, n° 2, 2012, p. 415-426.

6. Les « mesures de confiance » sont inscrites dans un accord entre les autorités centrafricaines et les responsables des forces internationales, qui fixe les cadres et les conditions du port et de l'utilisation des armes, mais aussi les règles de sécurisation des bâtiments officiels, de casernement des ex-Séléka, et de protection des convois.

multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) en septembre 2014, puis l'augmentation graduelle de ses effectifs, ont permis à Sangaris d'évoluer, et de devenir une force de réaction et de réassurance. Ses effectifs ont ainsi progressivement diminué jusqu'à la fin de l'opération, en octobre 2016.

Un concept répondant au contexte politique et militaire

La volonté d'intervenir rapidement et de passer promptement le relais est cohérente avec les fortes contraintes pesant sur les effectifs et le budget de la défense française, alors même que les missions de stabilisation complexes nécessitent des effectifs importants.

Dans ce type de missions, en effet, le nombre d'hommes sur le terrain est, en soi, facteur d'efficacité. Il permet de contrôler la zone, de rassurer les populations, de ramener l'ordre, mais aussi de faire remonter du renseignement, et donc de comprendre plus finement la situation et la menace. La plupart des experts s'accordent sur un ratio de soldats à déployer par rapport à la population compris entre 10 et 20 pour 1 000 habitants⁷. L'*Implementation Force* (IFOR) en Bosnie (1995-1996) comptait environ 60 000 hommes soit 15 soldats pour 1 000 habitants. Or les armées françaises ont drastiquement réduit leur format depuis la fin de la guerre froide. Avec un contrat opérationnel consistant à pouvoir déployer 15 000 hommes pendant six mois pour une opération de coercition majeure, et jusqu'à 7 000 hommes sur un à trois théâtres secondaires, ces armées ne sont pas structurées pour des missions de stabilisation impliquant des volumes importants de troupes agissant dans la durée, mais bien sur un modèle expéditionnaire de type «raid stratégique». D'autant que les forces françaises se trouvent déjà souvent engagées au-delà de leur contrat opérationnel, avec plus de 7 500 hommes en moyenne en opérations extérieures (OPEX) depuis 2008⁸. Le déploiement de 7 500 à 10 000 militaires pour l'opération Sentinelle sur le territoire national depuis janvier 2015 tend encore la situation.

Ces fortes contraintes matérielles et humaines se doublent d'une volonté marquée de ne plus s'engager dans de longues missions de stabilisation. Il faut souligner qu'au cours des deux dernières décennies, les opérations se sont accumulées, et ont eu tendance à durer : 15 ans pour Trident

7. J. Quinlivan, «The Painful Arithmetic of Stability Operations», RAND, été 2003, disponible sur : <www.rand.org>. J. J. Mac Grath, «Boots on the Ground: Troops Density in Contingency Operations», Global War on Terrorism Paper, Combat Studies Institute Press, 2006.

8. «Interventions extérieures de la France : renforcer l'efficacité militaire par une approche globale coordonnée», *op. cit.*, p. 79.

au Kosovo (1999-2014), 13 ans pour Pamir en Afghanistan (2001-2014) et Licorne en Côte d'Ivoire (2002-2015)... Serval n'a, elle, duré que 18 mois, mais se prolonge aujourd'hui avec Barkhane.

Pour autant, les interventions extérieures demeurent une « passion française », comme en témoignent les efforts consentis pour maintenir une capacité d'« entrée en premier » sur le terrain⁹. Une combinaison de facteurs explique ces choix¹⁰ : la marge de manœuvre nouvelle offerte par la fin de la guerre froide, l'importance des OPEX pour le maintien du statut international de la France et la préservation de sa sphère d'influence, la volonté de garder l'image d'une grande nation qui ne peut demeurer indifférente aux violations des droits de l'homme et, enfin, les facilités de décision politique offertes par la Constitution de la V^e République. Le soutien de l'opinion publique est un autre facteur important.

Le rythme des interventions semble même s'être accéléré depuis 2011, ce qui s'explique à la fois par une dégradation de l'environnement stratégique, et par la rareté des puissances actives. Cette contradiction apparente entre volonté d'intervenir et exigence d'opérations courtes et les plus légères possible a poussé la France à se tourner vers de nouveaux modèles d'opérations. Dans cette perspective, les différentes organisations internationales sont moins considérées comme des cadres d'action que comme des boîtes à outils, susceptibles d'apporter de l'interopérabilité (OTAN), des appuis au dispositif principal (missions et opérations de l'UE), ou d'en assurer la continuité et la pérennité (opérations de l'Union africaine et de l'ONU). Ces formules de coopération ont l'avantage d'être souples, et d'éviter les lourdeurs propres à la mobilisation des structures de commandement internationales.

Le rythme des interventions s'est accéléré depuis 2011

Se met dès lors en place un nouveau modèle français d'opérations extérieures. Après une « entrée en premier » relativement autonome¹¹ avec un volume de forces limité lors de la phase d'intervention, et après avoir emporté une première décision, les armées françaises passent dans une posture de *bridging force*, et voient leur volume diminuer. Le but poursuivi est d'œuvrer au déploiement rapide d'une force des

9. C. Brustlein, « L'entrée en premier et l'avenir de l'autonomie stratégique », *Focus stratégique*, n° 70, Ifri, novembre 2016, disponible sur : www.ifri.org.

10. J.-B. Jeangène-Vilmer, « Interventions extérieures de la France : renforcer l'efficacité militaire par une approche globale coordonnée », *op. cit.*, p. 38-39.

11. La France bénéficie généralement du soutien de ses alliés, en particulier dans le domaine du renseignement et de la logistique.

Nations unies. L'enjeu devient bien de transférer la responsabilité principale à des forces partenaires qui pourront, elles, agir « en masse » et dans la durée.

Les difficultés des *bridging operations*

Ce modèle, qui souffre comme tout modèle de sa confrontation avec la réalité, ne va pas sans poser nombre de difficultés.

Il soulève d'abord la question de la répartition des tâches au niveau international entre les pays capables « d'entrer en premier » sur un théâtre fortement déstabilisé – ce qui reste une ambition française –, et ceux qui acceptent de contribuer aux opérations onusiennes de maintien de la paix, ce qui est de moins en moins le cas des pays occidentaux. À la mi-2017, les principaux États fournisseurs de Casques bleus sont l'Éthiopie, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, le Rwanda et le Népal¹².

Puis vient la question du type de missions que peuvent remplir les OMP. Certes, aujourd'hui, elles sont plus importantes et plus ambitieuses que par le passé, avec plus de 120 000 hommes et femmes déployés dans 16 missions, et un budget compris entre 7 et 8 milliards de dollars. L'usage de la force par les Casques bleus n'est plus seulement limité à la légitime défense. Le rapport Brahimi (2000) a ici marqué une importante inflexion, réinterprétant la notion « d'usage minimum de la force » pour y inclure son application pour la défense du mandat. Plus récemment, en 2009, le développement du concept de *robust peacekeeping* a conforté cette tendance. Cependant, la « robustesse militaire » des forces des Nations unies ne peut être que ponctuelle « car fondamentalement les opérations de maintien de la paix, qui se doivent d'être impartiales, ne peuvent aller au-delà d'une utilisation tactique et temporaire de la force¹³ ».

En 2013, la diplomatie française a pesé de tout son poids pour qu'une mission de l'ONU prenne au plus vite le relais de l'opération Serval. Au sein de l'organisation internationale, de nombreuses voix se sont pourtant élevées pour affirmer que ce n'était pas possible compte tenu de la situation encore tendue dans le pays. Le Secrétaire général décida d'envoyer une mission d'information au Mali, et ses conclusions furent sans équivoque : « Les Nations unies n'ont pas la configuration nécessaire pour superviser de telles opérations à un niveau stratégique, et les soldats

12. Organisation des Nations unies, « Objectifs du Millénaire pour le développement », rapport 2015, disponible sur : <www.un.org>.

13. A. Novosseloff, « Engagement de l'ONU en Afrique : un état des lieux », *Revue Défense nationale*, été 2016, p. 105-109.

de la paix ne sont généralement pas dotés de la formation, de l'équipement ou de l'expérience requis pour la conduite de ces opérations en exécution d'un tel mandat. Cette option soulève également la question de savoir si l'Organisation peut soutenir les innombrables pertes auxquelles exposent ces opérations¹⁴. » Le 25 avril 2013, le Conseil de sécurité adoptait finalement la résolution 2 100 créant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et autorisant une force de 12 640 hommes pour un déploiement à compter du 1^{er} juillet 2013. Mais une fois sur place, l'ONU n'a pas souhaité être engagée dans des opérations de *peace enforcement* ou de lutte antiterroriste, ce qui a rendu très difficile le déploiement d'unités dans le nord du pays et a contraint la France à ralentir son retrait.

Par ailleurs, on observe sur le terrain un problème d'efficacité générale des missions multinationales dans les opérations de stabilisation, problème lié à la qualité des troupes censées assurer la relève. La faiblesse des équipements, le manque d'entraînement et la doctrine rigide de certains contingents rendent compliqué l'accomplissement de certaines missions. La MONUSCO en est un exemple typique¹⁵. Après 17 années de présence, cette mission a perdu tout crédit politique et militaire. En dépit d'un mandat robuste et de moyens importants elle s'est montrée incapable de neutraliser les principaux groupes armés du pays. Le problème de l'efficacité des contingents de l'ONU a des racines profondes : « Le maintien de la paix de l'ONU est trop souvent la continuation par d'autres moyens de l'absence de politique¹⁶. » Les mandats du Conseil de sécurité ne peuvent être que l'expression d'un compromis entre puissances, et non le produit d'une véritable stratégie. Dans certaines situations, la transition vers une OMP ne fait que « transférer » l'enlisement : en avril 2017, les OMP en cours duraient depuis 25 ans¹⁷ en moyenne.

D'autre part, il est très difficile de définir à l'avance les termes d'un retrait. Ce dernier ne peut qu'être conditionné à la situation sur le terrain, même si le départ est compensé par une force multinationale. Pour l'opération Sangaris, une erreur d'interprétation a conduit à une analyse initiale trop optimiste de la situation. Le constat plaide contre la formule d'une date de repli fixée à l'avance – qui tend pourtant à être une caractéristique

14. « Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali », S/2013/189, 26 mars 2013, p. 14.

15. M.-A. Lagrange et T. Vircoulon, « Réflexion sur 17 ans de présence de l'ONU en République démocratique du Congo », *Notes de l'Ifri*, Ifri, avril 2016, disponible sur : <www.ifri.org>.

16. M. Liégeois, « Quel avenir pour les Casques bleus et le maintien de la paix ? », *Politique étrangère*, vol. 78, n° 3, 2013, p. 65-78.

17. Source : <<http://peaceoperationsreview.org>>.

**Le triptyque
« intervention –
stabilisation –
normalisation »**

d'une *bridging operation*. De plus, même si tous les critères finalement retenus semblent remplis, la transition représente toujours un pari sur la capacité d'une OMP à maintenir le niveau de sécurité obtenu, et sur celle des acteurs locaux à conduire les réformes nécessaires. Le concept de *bridging operation* répond à une vision essentiellement linéaire et séquentielle des conflits, basée sur le triptyque « intervention – stabilisation – normalisation », qui oublie trop souvent que la phase de stabilisation comprend aussi des actions de combat, et que « les conflits violents n'évoluent pas en suivant une courbe de Gauss en traversant phases de naissance, de croissance, de maximum d'intensité puis de décroissance pour finir par disparaître¹⁸ ». Une force multinationale ne saura pas forcément gérer les dégradations de situation ou les pics de violence.

Se référer au concept de *bridging operation* peut aussi pousser à renforcer une tendance, déjà présente dans les appareils militaires, et consistant à se focaliser sur l'efficacité plutôt que sur l'efficacé. Trop souvent, les interventions militaires sont vues comme susceptibles d'avoir des effets rapides et durables sur des problèmes ayant pourtant des racines profondes et complexes. L'histoire nous montre même que des interventions militaires peuvent avoir des conséquences inattendues, et même néfastes pour nos intérêts. Et pourtant, depuis les années 1990, le principe de rapidité, aidé par le développement des technologies de l'information et de la communication, s'est installé au cœur des processus de planification des armées occidentales, devenant synonyme d'efficacité militaire. Or « l'obsession de la vitesse est une illusion dangereuse ; elle ôte au stratège la maîtrise du temps en le contraignant à le comprimer de plus en plus, augmentant mécaniquement la pression sur lui-même¹⁹ ». Cet accent mis sur la rapidité a aussi un impact sur la transition politique des pays en crise. Il pousse à la tenue précipitée d'élections – moment marquant souvent choisi comme objectif temporel du retrait d'une force –, ce qui peut éventuellement contribuer à empêcher le renouveau de la classe politique et la mise en œuvre des réformes nécessaires²⁰.

Enfin, une des difficultés les plus importantes des *bridging operations* est liée à la question de la responsabilité – vis-à-vis des populations du pays hôte, des médias, ou de l'opinion publique. En effet, *bridging operation*

18. M. Liégeois, « Quel avenir pour les Casques bleus et le maintien de la paix ? », *op. cit.*

19. B. Bihan, « Reconstruire la relation entre l'espace et le temps dans l'art de la guerre contemporain », *La plume et le sabre*, 20 janvier 2009, disponible sur : <www.laplumelesabre.com>.

20. M. Tarif et T. Vircoulon, « Transitions politiques : les déboires du modèle de sortie de crise en Afrique », *Études de l'Ifri*, Ifri, décembre 2016, disponible sur : <www.ifri.org>.

ou pas, la France portera nécessairement une part de responsabilité d'un éventuel échec de la sortie de crise, et ce en dépit de l'efficacité tactique et opérationnelle qu'elle aura pu démontrer dans la phase d'intervention. Ce qui peut entraîner une sorte « d'obligation morale » à intervenir à nouveau si une crise grave venait à surgir après une *bridging operation*. L'état final recherché, consistant à passer le relais dans des conditions favorables à une force internationale et non pas à créer une situation de paix durable, est ainsi créateur d'ambiguïtés lorsque l'on aborde la question de la réussite ou de l'échec d'une opération.

Mesurer le succès d'une opération

En dépit de ces difficultés et face aux contraintes actuelles, il y a fort à parier que le concept de *bridging operation* sera amené à durer pour les crises considérées comme secondaires pour les intérêts de la France. Les armées françaises auront bien du mal à diriger à nouveau des opérations de stabilisation massives dans la durée. Face aux défis et aux difficultés identifiés, quelles sont les conditions à remplir pour favoriser une issue réussie pour une *bridging operation* française ?

Tout d'abord, la géographie compte. Une telle opération aura plus de chances de réussir si elle a lieu dans une zone d'intérêt et d'influence, comme l'Afrique sahélo-saharienne et occidentale, ou éventuellement au Proche et Moyen-Orient. Historiquement, l'Afrique est le principal théâtre des opérations de maintien de la paix, puisque sur 70 missions des Nations unies déployées depuis 1948, 30 l'ont été sur ce continent²¹. Aujourd'hui, l'Afrique accueille encore 8 de ces opérations sur 16.

Un autre facteur de réussite est le soutien international, pour que la diplomatie française puisse appuyer la création d'une force multinationale, et que l'intervention française trouve les soutiens matériels et financiers indispensables auprès de pays amis et alliés. La légitimité de l'opération est donc essentielle, ce qui passe idéalement par une approbation du Conseil de sécurité de l'ONU.

Une difficulté naît souvent du fait que, face à l'urgence, l'intervention est lancée sans qu'une force de relève ait pu être désignée. Or, on le sait, la France d'une part, l'ONU et l'UE d'autre part, ne se situent pas dans la même temporalité en matière de déploiements. La France peut déployer jusqu'à 1 600 hommes en 48 heures. Or, il a fallu cinq mois et cinq « conférences de génération de forces » pour qu'EUFOR RCA (une mission

21. A. Novosseloff, « Engagement de l'ONU en Afrique : un état des lieux », *op. cit.*

de l'UE pour la formation des forces armées africaines) atteigne sa pleine capacité opérationnelle. Il a également fallu cinq mois pour que les Nations unies prennent le relais de la MISCA, et plus d'un an pour que cette force atteigne sa pleine capacité opérationnelle. De plus, pour la France, il peut être difficile d'obtenir le soutien de pays européens qui ne partagent pas les mêmes intérêts stratégiques, en particulier en Afrique, et perçoivent souvent les opérations extérieures africaines de la France comme participant de la défense d'intérêts économiques purement nationaux. D'où la nécessité que la coopération entre la France et l'ONU (ou une autre organisation internationale) commence le plus rapidement possible.

La coopération doit ensuite être maximale pendant la phase de stabilisation durant laquelle cohabitent les deux forces. La répartition spatiale des zones d'opérations et de responsabilités, ainsi que la complémentarité capacitaire entre les forces françaises et les troupes d'une OMP, doivent être planifiées en amont. Pendant l'opération elle-même, assurer l'unicité d'effort de toutes ces forces est un véritable défi, qui demande un investissement important, notamment en éléments de liaison et en présence d'officiers français à des postes clés des forces multinationales.

La gestion du *tempo* du désengagement des unités est essentielle

Le rythme de l'opération est également crucial pour qu'elle puisse être efficace. Il doit être fait usage dès le début d'une force crédible pour avoir un impact rapide sur les événements. Il faut être en mesure de provoquer une diminution significative de la violence sur une durée suffisamment longue. Mais la transition ne doit pas être précipitée. La gestion du *tempo* du désengagement des unités françaises est essentielle afin que puissent être prolongés durablement les effets obtenus par l'OPEX.

L'obtention d'effets durables peut aussi passer par le maintien d'une force de réassurance suffisamment robuste pour avoir un rôle dissuasif, pouvoir réagir efficacement en cas de coup dur, et faciliter un réengagement éventuel ; ou encore par la présence dans les états-majors des OMP d'officiers français, par la fourniture de capacités « multiplicatrices de force » (renseignement, génie, hélicoptères), ou la formation en amont des contingents de Casques bleus. Le maintien d'un petit contingent français dans une mission de formation des forces de sécurité locales peut aussi aider la transition dans la durée, même si un investissement modeste dans le domaine de l'assistance militaire ne peut avoir à lui seul un effet décisif. Une fois le gros des militaires français partis se pose aussi la question de la participation des autres administrations à la stabilisation du pays, surtout si l'on considère que la reconstruction des

services de l'État doit précéder les élections pour permettre une transition efficace²². C'est tout le dilemme de l'« approche globale », si difficile à mettre en œuvre en France.

La sortie de crise n'est pas un événement ponctuel. C'est un mouvement graduel, un processus de transition qui s'opère dans la durée, au risque de voir anéantis les éventuels résultats atteints par l'intervention initiale. On ne saurait, à cet égard, que tirer profit de l'exemple du succès britannique en Sierra Leone qui a permis d'obtenir une paix durable. L'opération Palliser (mai-juin 2000), c'est-à-dire l'intervention initiale des troupes britanniques en Sierra Leone, n'a pas été la phase décisive, même si elle domine aujourd'hui l'historiographie. C'est plutôt l'engagement pérenne et global pour la reconstruction de l'administration et des forces de sécurité du pays qui a pu déboucher sur une paix durable. La fin des combats majeurs a permis de réduire la présence britannique à quelques centaines d'hommes, mais une mission de conseil se prolonge jusqu'aujourd'hui²³.

En définitive, s'appuyer sur le concept de *bridging operation* peut permettre de limiter dans la durée l'engagement du gros des forces déployées, mais n'évite pas un engagement sur le long terme, qu'il soit militaire (force de réassurance, conseil/formation, etc.), politique ou économique. Sans quoi le risque est de devoir intervenir à nouveau.

L'efficacité militaire d'une intervention dépend beaucoup du volume de forces engagé d'emblée, et de la rapidité de cet engagement. Le modèle de *bridging operation* permet en partie de répondre à cette exigence, mais pose en même temps le problème de la transformation de résultats tactiques en résultats stratégiques durables. Intervenir de façon limitée et obtenir des résultats est possible, Serval et Sangaris²⁴ l'ont démontré.

Toutefois, cela ne se fait pas sans coûts. Les opérations actuelles ont tendance à troquer les effectifs contre une plus grande prise de risque tactique (logistique en tension, unités isolées, etc.). La prise de risque stratégique est importante dans la durée, car soit « l'accompagnement politique

22. M. Tarif et T. Vircoulon, « Transitions politiques : les déboires du modèle de sortie de crise en Afrique », *op. cit.*

23. D. H. Ucko, « Can Limited Intervention Work? Lessons from Britain's Success Story in Sierra Leone », *Journal of Strategic Studies*, 2015.

24. R. Héméz et A. Leboeuf, *Retours sur Sangaris. Entre stabilisation et protection des civils*, Focus stratégique, Ifri, n° 67, 2016.

et diplomatique ne suit pas, soit on ne s'appuie pas sur l'ensemble des capacités militaires disponibles, soit on ne prévoit pas le jour d'après dans l'urgence de la situation²⁵ ».

En somme, on peut envisager de réduire le temps de l'intervention initiale, mais cela ne supprime en rien la nécessité pour la France d'un engagement sur le long terme. Seule une tierce partie engagée dans la durée maximise les chances de résolution d'une guerre civile²⁶.

Enfin, la fonction de prévention des conflits ne doit pas être oubliée. La baisse continue du nombre de coopérants de défense et de sécurité en Afrique – de 436 à 263 en 2001 et 2016 –, et du budget de cette même coopération (en diminution de 40,8 % entre 2007 et 2016²⁷) doit être enrayée. Le meilleur moyen de s'épargner une intervention coûteuse est encore d'éviter l'apparition de crises.



Mots clés

Armées françaises
Interventions militaires
Opérations de maintien de la paix
Résolution de conflit

25. J.-C. Béchon, « Guerre ouverte. De quoi les *light footprint operations* sont-elles le nom ? », in B. Durieux (dir.), *La Guerre par ceux qui la font*, Monaco, Éditions du Rocher, 2016, p. 247-266.

26. B. F. Walter, « The Critical Barrier to Civil War Settlement », *International Organization*, vol. 51, n° 3, été 1997, p. 335-364.

27. C. Cambon et L. Aïchi, « Projet de loi de finances pour 2017 : Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde », avis n° 142 (2016-2017), fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, déposé le 24 novembre 2016.